



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 mars 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **15** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **17**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD - M. RIGOUIN – M. CONNEAU – MF. THELIER – C. ALLAIN - F. BEAUDUCEL A. LECOQ – T. LEBLANC – S. SAINT-ELLIER – M. POUSSIER – C. BEAUDOUIN – C. BORDERIE – J. DELAUNAY – B. GAUTIER

B. LANDAIS a donné pouvoir à J. RAILLARD

C. MAIRE a donné pouvoir à T. LEBLANC

Absent(s) excusé(s) : D. LEROY et C. MOREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Michel RIGOUIN a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : 13 février 2023 à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Budget Chambre funéraire – Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2023
- Organisation de journées citoyennes

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- Enquête publique – Cession de chemins ruraux et/ou voies communales à des propriétaires riverains

Affaires financières :

- Patrimoine – Cession de partie de parcelles à des propriétaires riverains
- EPFL Mayenne-Sarthe / Commune – Autorisation de signer la convention opérationnelle de portage et de mise à disposition – Mutation urbaine ancienne scierie

Informations et questions diverses :

- Transfert compétence EAU
- Pôle culturel

**ENQUETE PUBLIQUE – CESSION POUR PARTIE DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES A
DES PROPRIETAIRES RIVERAINS**

Délibération reportée à une autre séance.

PATRIMOINE – CESSION DE TERRAINS A DES PARTICULIERS

N°2023-016

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant les demandes de trois administrés pour acquérir des parties de terrains non bâtis jouxtant leur propriété,

Considérant que ces terrains apparaissent sur les relevés de propriété du cadastre comme appartenant à la Commune et qu'ils ne présentent pas d'intérêt pour la commune à les conserver dans leur globalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De céder une partie de ces terrains au prix de 5,00 €/ m².

De préciser que tous les frais (bornage, acte notarié, etc...) relevant de ces cessions seront supportés par les acquéreurs.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces cessions.

ARTICLE 3

De désigner l'étude ANC53 Maîtres LEROUX-BLANDIN et LOMBART, notaires, pour établir les actes de vente.

Vote : Pour : à l'unanimité

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) MAYENNE-SARTHE / COMMUNE DE LASSAY-
LES-CHATEAUX - CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE ET DE MISE A DISPOSITION –
MUTATION URBAINE ANCIENNE SCIERIE**

N° 2023-017

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Par courrier en date du 19 septembre 2022, la Commune a sollicité l'intervention de l'EPFL Mayenne/Sarthe pour l'acquisition de parcelles situées Rue d'Ambrières à Lassay-les-Châteaux cadastrées section AC n° 518, YB n° 34, 36, 39 et 115 avec pour objectif de revitaliser le centre-bourg.

Considérant le projet de convention opérationnelle de portage et de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage et de mise à disposition entre la Commune et l'EPFL Mayenne-Sarthe.

Vote : Pour : à l'unanimité

JOURNEES CITOYENNES

N° 2023-018

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le projet de mettre en place des journées citoyennes avec comme objectifs de mobiliser bénévolement les habitants, les élus et les agents, afin d'améliorer leur cadre de vie mais également de se rencontrer et se découvrir entre habitants, entre générations, entre citoyens,

Considérant qu'il est proposé aux volontaires les activités suivantes :

- Peinture de portes et fenêtres,
- Fleurissement, semis,
- Nettoyage, débroussaillage,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver l'organisation de journées citoyennes au cours de l'année et dont la 1^{ère} journée se déroulera le samedi 25 mars 2023 à partir de 9h00 pour les activités proposées ci-dessus.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET CHAMBRE FUNÉRAIRE DE L'EXERCICE 2023
--

N° 2023-019

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 alinéa 3, qui dispose que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Vu le Budget Primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, à hauteur des montants précisés ci-après, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2023 du budget Chambre funéraire.

CHAPITRE	LIBELLE	Crédits ouverts au BP 2022	25% des crédits ouverts en 2022	COMPTE	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 424,00	24 106,00	2135- Installations générales 2184- Mobilier	9506,00 14600,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	270 250,00	67 562,50	2313 - Constructions	67 562,50

Vote : Pour : à l'unanimité

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
03 février 2023	11 Grande Rue 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	AC n° 256	145 m ²	Renonciation
23 février 2023	3 Rue Saint-Sauveur 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	AC n° 12	386 m ²	Renonciation

► **Transfert EAU au 1^{er} janvier 2026 :** Une réunion d'information est organisée à l'attention des Présidents de syndicats le mardi 14 mars 2023

► **Pôle culturel :** retour sur dernier COPIL (APD, lancement de la consultation, livraison prévue 2^{ème} semestre 2025)

► **Permanences des élus :**

- Samedi 15 avril 2023 : M. CONNEAU
- Samedi 22 avril 2023 : MF. THELIER
- Samedi 29 avril 2023 : M. RIGOUIN
- Samedi 06 mai 2023 : S. SOULARD
- Samedi 13 mai 2023 : B. LANDAIS

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) :** lundi 03 avril 2023 (vote des budgets 2023)

Fin de la séance à 22h45

N° DELIBERATION	OBJET
2023-016	PATRIMOINE - CESSIION DE PARCELLES A DES PROPRIETAIRES RIVERAINS
2023-017	EPFL/COMMUNE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PORTAGE ET DE MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE SCIERIE
2023-018	ORGANISATION DE JOURNEES CITOYENNES
2023-019	CHAMBRE FUNERAIRE - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît		J. RAILLARD
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		T. LEBLANC
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine		Excusée
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
LEROY Delphine		Excusée
GAUTIER Benoît	x	
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 04 avril 2023

Retiré le :